



Wallonie

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine
et Délégué à la Grande Région

Namur, le

11 JAN. 2019

Madame WILLEMS et Monsieur STRUYF
rue Préal, 20

6997 EREZÉE

Personne de contact
Flore LAURENT
Cellule Tourisme
081/253.824 (secretariat)
flore.laurent@gov.wallonie.be

Votre courrier du

/

Vos références

/

Nos références
(à rappeler svp)

RC/MP/HD/fi/190107/80409

Annexe(s)

1

**OBJET : Reconnaissance du caractère insolite de votre hébergement
touristique**

Madame WILLEMS, Monsieur STRUYF,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le caractère insolite de votre hébergement
dénommé « la roulotte d'Annabelle » a été reconnu.

Vous recevrez très prochainement l'arrêté ministériel de reconnaissance du caractère
insolite. Néanmoins, vous trouverez déjà ci-joint le diplôme y afférent à afficher au sein
de votre hébergement.

Je vous prie de croire, Madame WILLEMS, Monsieur STRUYF, à l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Tous mes félicitations!

Le Ministre,

René COLLIN

Hébergements touristiques Wallonie insolite

RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE INSOLITE D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Vu le Code wallon du Tourisme,
l'hébergement touristique «La roulotte d'Annabelle - Au bord de la source» sis rue Préal, 20
à 6997Erezée reçoit la reconnaissance du caractère insolite pour une durée de 5 ans à dater
du 1er janvier 2019.

Namur, le 09 JAN. 2019

Le Ministre du Tourisme

René Collin